



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification et
d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Soixante-deuxième session**

Genève, 3-7 juillet 2023

Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire

**Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour
le transport des marchandises dangereuses : autres propositions diverses****Amendements à la version espagnole****Communication des experts de l'Espagne et du Mexique*****I. Introduction**

1. Dans le cadre de la traduction du RID et de l'ADR en espagnol, les auteurs ont examiné la version espagnole du Règlement type et ont relevé un certain nombre de points qui mériteraient d'être corrigés.
2. Les modifications proposées dans le présent document ne s'appliquent qu'à la version espagnole.
3. Le fait d'adopter une approche plus systématique et plus logique et de réduire les divergences entre les différentes versions linguistiques du Règlement type permet de clarifier le cadre juridique et d'éviter que des critères différents soient appliqués selon les pays et les services d'inspection, ce qui est conforme à la cible 16.6 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux).

II. Analyse**A. Pression de vapeur**

4. Le terme « vapeur pressure » a été traduit en espagnol tantôt par « presión de vapor » (pression de vapeur), tantôt par « tensión de vapor » (tension de vapeur). La tension est un concept qui ne devrait être appliqué qu'aux solides et aux liquides, et non aux gaz. Par conséquent, « vapeur pressure » devrait toujours être traduit par « presión de vapor ». Les modifications correspondantes sont indiquées dans la proposition 1.

* A/77/6 (Sect. 20), tableau 20.6.



B. Concentration de vapeur saturée

5. À plusieurs reprises, l'expression « saturated vapour concentration » a été traduite par « concentración saturada de vapor » au lieu de « concentración de vapor saturado ». Il s'agit d'une erreur qu'il convient de corriger (voir proposition 2).

C. Ion

6. Selon les règles qui régissent l'usage des accents en espagnol depuis 2010, le mot « ion » ne devrait pas porter d'accent. Il convient de corriger cette erreur à différents endroits du Règlement type (voir proposition 3).

D. Masse

7. À plusieurs reprises, « mass » a été traduit par « peso » (poids) au lieu de « masa » (masse), ou ces concepts ont été utilisés de manière erronée. Il convient de corriger ces erreurs comme indiqué dans la proposition 4.

E. Inférieure ou égale à

8. À une occasion, l'expression « at or below » (inférieure ou égale à) a été traduite de manière erronée par « igual o superior a » (supérieure ou égale à). Cette erreur est corrigée dans la proposition 5.

III. Propositions

A. Proposition 1

9. Remplacer « tensión » par « presión » dans les cas suivants, comme indiqué (les modifications qu'il est proposé d'apporter au texte actuel figurent en caractères gras pour les ajouts et biffés pour les suppressions) :

a) RECOMMANDATIONS RELATIVES AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES, Figure 1 : Formule de renseignements à communiquer à l'ONU en vue du classement ou du reclassement d'une matière, section 2, paragraphe 2.4 :

“2.4 ~~Tensión~~ **Presión** de vapor a:.....” ;

b) 1.2.1, définition de “líquido” :

“Por *líquido*, toda mercancía peligrosa que a 50 °C tiene una ~~tensión~~ **presión** de vapor de, como mínimo, 300 kPa (3 bar), que no es totalmente gaseoso a 20 °C y a una presión de 101,3 kPa, ...” ;

c) 1.2.2.5 :

“... sin embargo, la ~~tensión~~ **presión** de vapor de las sustancias se expresa siempre como presión absoluta.” ;

d) 2.2.1.1 a) :

“A 50 °C tenga una ~~tensión~~ **presión** de vapor superior a 300 kPa o que,” ;

e) 4.1.4.1, P203 5) :

“... cuando el contenido se somete a la temperatura a la cual la ~~tensión~~ **presión** de vapor iguala a la presión de apertura ...”.

B. Proposition 2

10. Remplacer « concentración saturada de vapor » par « concentración de vapor saturado » dans les cas suivants :

- a) RECOMMANDATIONS RELATIVES AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES, Figure 1 : Formule de renseignements à communiquer à l'ONU en vue du classement ou du reclassement d'une matière, section 2, paragraphe 5.4 ;
- b) 2.6.2.2.4.3 ;
- c) Liste des marchandises dangereuses, No ONU 3387.

C. Proposition 3

11. Remplacer « ión » par « ion » aux paragraphes suivants :

- a) 2.9.2 (6 occurrences) ;
- b) 2.9.4 f) (3 occurrences) ;
- c) Liste des marchandises dangereuses, colonne (2), pour les Nos ONU 3480, 3481 et 3536 ;
- d) 3.3.1, dispositions spéciales 188 (une occurrence au a), deux occurrences au b) et une occurrence au h)), 328 (deux occurrences), 360, 376, 377, 387 (deux occurrences), 388 (sept occurrences) et 389 ;
- e) Index alphabétique, pour les rubriques « BATERÍAS DE IÓN LITIO », « BATERÍAS DE IÓN LITIO EMBALADAS CON UN EQUIPO », « BATERÍAS DE IÓN LITIO INSTALADAS EN UN EQUIPO », « BATERÍAS DE LITIO INSTALADAS EN LA UNIDAD DE TRANSPORTE baterías de ión litio o baterías de litio metálicas » et « Baterías poliméricas de ión litio, véase » ;
- f) 4.1.4.1, P908 (une occurrence) ;
- g) 4.1.4.1, P909 2) (deux occurrences) ;
- h) 5.2.1.9.2 (deux occurrences) ;
- i) 5.2.2.1.13.1 (deux occurrences).

D. Proposition 4

12. Remplacer « peso » par « masa » dans les cas suivants, comme indiqué (les modifications qu'il est proposé d'apporter au texte actuel figurent en caractères gras pour les ajouts et biffés pour les suppressions) :

- a) 2.6.2.1.1, seconde phrase :
« El valor de DL₅₀ se expresa en términos de masa de la sustancia suministrada por ~~peso~~ **masa** del animal sometido al ensayo (mg/kg) »;
- b) 2.7.2.3.3.5 c), quatrième phrase :
« La barra golpeará el espécimen de manera que se produzca un impacto equivalente al que produciría la caída libre ~~de un peso~~ de 1,4 kg desde una altura de 1 m »;
- c) 4.1.4.1, P400 2), dernière phrase :
« Los embalajes/envases exteriores tendrán ~~un peso neto máximo~~ **una masa neta máxima** de 125 kg »;

- d) 4.1.4.1, P900 2);
« Sacos (5H1, 5H2, 5H3, 5H4, 5H5, 5L1, 5L2, 5L3, 5M1 o 5M2) con ~~un peso máximo~~
una masa neta¹ máxima de 50 kg »;
- e) 6.1.5.2.1, deuxième phrase :
« Los sacos se llenarán con ~~el peso máximo~~ **la masa máxima** con el que puedan utilizarse. »

E. Proposition 5

13. Modifier l'alinéa b) du 2.3.1.2 comme suit (les modifications qu'il est proposé d'apporter au texte actuel figurent en caractères gras pour les ajouts et biffés pour les suppressions) :

« Las sustancias que se transportan o se presenta para el transporte a temperaturas elevadas en estado líquido y que desprenden vapores inflamables a una temperatura igual o ~~superior~~ **inferior** a la temperatura máxima de transporte. »

¹ Note du secrétariat : Le mot « neta » (en anglais, « net ») est absent de la version espagnole du Règlement type et a été ajouté ici par le secrétariat pour aligner cette version sur les autres versions linguistiques.